

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement tenue le 22 janvier 2019

1-2	Présence et vérification du quorum
	<p>M. Blanchard ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Il invite les membres présents à signer la feuille de présence qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.</p> <p>Sont absentes : Mme Côté, M. Chénier</p> <p>Secrétaire : Mme Gaudette</p>
3	Lecture et adoption de l'ordre du jour
CÉ20190122-01	<p>CONSIDÉRANT que M. Dubois, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour ;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Senécal, il est résolu à l'unanimité</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 22 janvier 2019 du Conseil d'établissement de l'école Saint-Louis tel que présenté.</p>
4	Adoption du procès-verbal de la séance précédente
CÉ20190122-02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut dispenser de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Cann, il est résolu à l'unanimité</p> <p>DE DISPENSER le président de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2018 et DE L'ADOPTER.</p>
5	Questions du public
	Aucun public n'est présent à la rencontre.
6	Suivis au procès-verbal
	Concernant l'embellissement de la cour d'école, M. Dubois s'est informé à la directrice de l'école primaire Pointe-Claire concernant les coûts relatifs à ses nouveaux modules de jeux. Cependant, elle n'était pas en mesure de donner des réponses précises puisque les coûts incluait également l'agrandissement de l'école.

	M. Dubois est en contact avec une personne des ressources matérielles de la Commission scolaire responsable de notre dossier.
7	Horaire des élèves
	M. Dubois mentionne qu'après avoir consulté les membres du CPEE, l'horaire des élèves pour l'année 2019-2020 est le même que celui de 2018-2019. Aucun changement n'a été apporté.
8	Projet éducatif
	M. Dubois fait une courte présentation sur la démarche entamée par le comité du Projet éducatif. Il fait un compte-rendu de la dernière rencontre et invite les membres du conseil d'établissement à répondre à quelques questions sur le portrait de notre école. La prochaine rencontre du comité aura lieu le 31 janvier.
9	Code de vie
	M. Dubois fait un suivi quant à la démarche entamée par le comité Code de vie. À la suite du sondage sur les nouvelles valeurs de l'école, le comité s'est rencontré et a sélectionné ses valeurs. Elles ont été présentées au personnel de l'école ainsi qu'aux membres du conseil d'établissement. Une autre rencontre du comité a eu lieu le 22 janvier afin de déterminer les règles en lien avec les valeurs choisies. La présentation de celles-ci sera faite dans une prochaine étape. Le conseil d'établissement émet un avis favorable aux quatre valeurs retenues. Ces dernières ainsi que leur définition sont annexées au procès-verbal.
10	Mesures dédiées et protégées
CÉ20190122-03	ATTENDU QUE des mesures budgétaires ont été destinées à un transfert vers le budget des établissements ; ATTENDU QUE le conseil d'établissement doit attester que les sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements concernés ; ATTENDU QUE l'établissement doit présenter un plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant de ces nouvelles mesures ; EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Mme Lefebvre, il est résolu à l'unanimité DE CONFIRMER que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a alloué à notre établissement, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 159 168 \$.
11	Critères de sélection de la directrice ou du directeur
CÉ20190122-04	CONSIDÉRANT que conformément à l'article 79.2 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur les critères de sélection du directeur de l'école ; EN CONSÉQUENCE , sous proposition de Mme Dagenais, il est résolu à l'unanimité

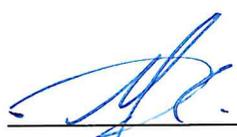
	DE FAIRE PARVENIR à la commission scolaire la nouvelle liste de critères dont copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;
12	Contrat traiteur
CÉ20190122-05	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 91 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire et dans le cadre du budget de l'école, conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services avec une personne ou un organisme. Il peut en outre exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts ;</p> <p>CONSIDÉRANT que le fournisseur s'engage à respecter les politiques de la Commission scolaire ;</p> <p>CONSIDÉRANT que les parents transigent directement avec le fournisseur ;</p> <p>CONSIDÉRANT que les parents sont libres d'utiliser ou non ce service ;</p> <p>CONSIDÉRANT que les parents ont été satisfaits du service offert ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Cann il est résolu l'unanimité</p> <p>DE MANDATER Monsieur le Directeur pour qu'il conclue une entente avec le fournisseur « LTS (Le traiteur scolaire) » pour offrir un service de traiteur pour l'année scolaire 2019-2020.</p>
13	Photographe 2018-2019
	Un sondage sera envoyé sous peu aux parents concernant leur préférence sur les photos scolaires. Nous voulons mieux connaître leurs attentes concernant la photo individuelle et la photo de groupe de leur enfant.
14	Utilisation des fonds à destination spéciale
	<p>Campagne de financement</p> <p>La deuxième campagne de financement débutera le 4 février prochain. Les élèves auront l'occasion de choisir un ou des articles (chocolats, bouteilles d'eau, boissons chaudes et savons) à vendre à leur famille et à leurs amis. L'argent amassé permettra l'embellissement de notre cour d'école.</p>
15	Rapport de la direction
	<p>M. Dubois mentionne que le gouvernement a augmenté les frais du service de garde à 8,35 \$ par jour depuis le 1^{er} janvier 2019.</p> <p>La présidente de la CSMB, Mme Diane Lamarche Venne, fait une tournée des écoles et s'arrêtera à l'école Saint-Louis le 14 février prochain.</p> <p>M. Dubois mentionne qu'il y a une possibilité qu'un camp d'été loue quelques-uns de nos locaux cet été. Celui-ci aimerait louer le gymnase, la cafétéria ainsi que 6 autres locaux. Certaines sommes reliées à cette location reviendraient directement à l'école.</p>
16	Rapport de l'OPP

	<p>Mme Gaudette rencontrera Mme Lavertue afin de faire un suivi sur la prochaine campagne de financement et le cinéma-familial au printemps. Les recettes en pots et les pots de miel non-vendus seront en vente lors du cinéma et du vernissage de l'école.</p>
17	<p>Rapport du représentant du Comité régional des Parents de l'Ouest</p> <p>M. Blanchard résume aux membres du Conseil d'établissement ses deux dernières rencontres au CRPRO. Ils ont discuté de la refonte des projets éducatifs dans toutes les écoles du Québec. Ils ont discuté de l'importance d'avoir un membre parent sur le comité dans chaque école. Il a également discuté du plan triennal de la répartition des immeubles et des enjeux liés à l'accroissement rapide de la clientèle sur notre territoire. M. Bédard a notamment mentionné que le projet de modifier les bassins de clientèles pour les écoles St-Rémi et Joseph-Henrico a été annulé.</p> <p>Dans un autre ordre d'idées, M. Blanchard nomme que le directeur général de la Commission scolaire a rencontré le ministre de l'éducation concernant l'achat de terrains dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal. La Commission scolaire aimerait faire l'acquisition d'une nouvelle école secondaire. Il mentionne également que la CSMB aimerait fusionner les 3 comités de parents existants en 1 seul comité de parents qui représenteraient toute la Commission scolaire. Plusieurs personnes se questionnent sur la structure de ce comité qui comptera plus d'une centaine de parents. Les parents seront sondés à ce sujet.</p> <p>M. Blanchard mentionne qu'à chaque CRPRO un temps nommé « 15 minutes de l'élève » est accordé aux parents afin qu'ils partagent des bons coups faits à la dans les écoles des leurs enfants. M. Blanchard a notamment mentionné les spectacles de la chorale qui ont eu lieu au mois de décembre au Complexe Desjardins et à la Place des Arts.</p> <p>Pour terminer, M. Blanchard mentionne les évènements suivants. Le 2 mai prochain, les parents membres des conseils d'établissement et de l'OPP sont invités à un vins et fromages pour souligner leur implication bénévole dans nos écoles. Quelques conférences auront également lieu à l'hiver et au printemps sur des sujets comme la cybersécurité ou encore sur le passage secondaire/Cégep. L'ordre du Conseil en choix d'orientation du Québec a un nouveau portail.</p>
18	<p>Rapport de la technicienne du service de garde</p> <p>Mme Cann mentionne que les réinscriptions pour l'année 2019-2020 seront faites par Internet. Par ailleurs, les parents des élèves du service de garde et de diner recevront les relevés fiscaux pour l'année 2018 avant le 28 février 2019.</p> <p>Les élèves inscrits au service de garde qui participeront à la journée pédagogique iront glisser au mont Avila le 18 février prochain.</p>

19	Correspondance
	Il n'y a aucune correspondance.
20	Questions diverses
	Aucune question n'est posée.
21	Prochaine séance
	La prochaine séance aura lieu le 19 février 2019.
22	Levée de l'assemblée
CÉ20190122-06	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé à 21 h 27 ;
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Mme Pavan, il est résolu à l'unanimité DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire.



Michel Blanchard, président du CÉ



Marc Dubois, directeur

Les 4 valeurs de l'école Saint-Louis

Effort	Mobilisation volontaire de forces physiques, intellectuelles, morales en vue de vaincre une résistance, une difficulté.
Bienveillance	Attitudes des personnes qui démontrent de l'empathie, de la compassion et le souci du bien-être des autres sans égards aux différences.
Sécurité	État d'esprit d'une personne ou d'un groupe qui se sent tranquille, rassuré, en confiance, à l'abri du danger.
Respect de l'environnement	Utiliser de façon responsable l'environnement et prendre conscience des actions humaines sur le milieu de vie.

Le 22 janvier 2019

Monsieur Jean-Pierre Bédard,
Directeur général adjoint, RÉTAC Ouest A et B
1100, boulevard de la Côte-Vertu
Saint-Laurent, (Québec) H8P 3H7

Objet : Critères de sélection pour la nomination de directeur ou de directrice d'école

Monsieur,

Les membres du Conseil d'établissement de l'école Saint-Louis vous remettent la liste des critères de sélection pour la nomination de directeur ou directrice d'école.

1. Compétences interpersonnelles

- Percevoir les besoins, les préoccupations et les problèmes personnels des élèves, de son personnel enseignant et de son personnel non enseignant ;
- habileté à diagnostiquer les conflits interpersonnels, à les gérer et à établir des stratégies de résolution ;
- être capable d'établir une bonne entente entre les élèves et le personnel de l'école ;
- savoir valoriser son personnel ;
- reconnaître le rôle important des parents à l'école ;
- collaborer avec le personnel et les parents de l'école.

2. Compétences cognitives

- Savoir recueillir l'information afin de déterminer les éléments importants d'une situation problématique ;
- habileté à rechercher des solutions logiques et à prendre des décisions de qualité basées sur l'information disponible ;
- habileté à identifier les besoins éducatifs et à établir les priorités ;
- être ouvert au changement ;
- avoir des idées nouvelles, être à l'affût des nouvelles techniques ou stratégies d'apprentissage ;
- avoir des connaissances informatiques, être familier avec l'Internet et en faire la promotion.

3. Caractéristiques personnelles

- Contrôle de soi et résistance au stress ;
- être honnête, attentif, disponible et énergique ;
- participe à la vie étudiante ;
- expérience au primaire ;
- pouvoir communiquer en anglais.

4. Compétences managériales

- Habileté à planifier et à contrôler le travail ; à agir selon des priorités et à déléguer des pouvoirs et responsabilités ;
- habileté à écrire à différentes personnes ; élèves, parents, personnel de l'école, etc. ;
- bon administrateur ; fait preuve d'une gestion et d'un leadership fondés sur la transparence et la relation ;
- bon communicateur ;
- habiletés linguistiques ;
- savoir faire la promotion de son établissement et d'en défendre ses besoins.

5. Valeurs

- Respect ;
- habileté à promouvoir les valeurs du code de vie de l'école ;
- sensible aux grandes orientations du projet éducatif.

Veillez agréer, Monsieur Bédard, l'expression de nos salutations distinguées.



M. Michel Blanchard,
Président, Conseil d'établissement
École Saint-Louis

c. c. Membres du Conseil d'établissement